APPEL À CANDIDATURES Résidences Par Quatre Chemins 2016

Proposé par l'A4C (Association4Chemins), *Par Quatre Chemins* est un programme de résidences consacré à la recherche artistique en Haïti. Il s'agit de proposer à des créateurs innovants de tous les horizons, de passer un temps précieux pour développer leurs créations dans les villes intérieures du pays. Par ce programme, l'association vise d'une part à l'accompagnement des artistes dès les premiers balbutiements de leurs idées de création, mais surtout à la décentralisation effective des activités culturelles confinées à Port-au-Prince. Ces résidences se font en partenariat avec des institutions culturelles présentes dans ces lieux, qui profitent des ateliers animés par les artistes sélectionnés, à destination des résidents des zones respectives : les centres d'art, salles de spectacles, bibliothèques, musées, galeries d'art…autres institutions publiques (école, asile, prison...) sont autant de structures qui peuvent accueillir les artistes sélectionnés dans leurs recherches. Les disciplines concernées englobent les arts vivants, les arts visuels, les arts transdisciplinaires, etc. La fin du séjour débouche sur une présentation publique du travail de l'artiste avec ses stagiaires. La durée du séjour est d'un mois. Les lauréats se verront attribuer une allocation forfaitaire de séjour de 60 000 gourdes.

LE FESTIVAL QUATRE CHEMINS

Le Festival 4 Chemins, événement phare de l'association, se tient régulièrement en automne à Port-au-Prince. Depuis 2014, la programmation retient certains projets issus des résidences Par Quatre Chemins.

La douzième édition prévue du 21 Novembre au 3 Décembre 2016, reçoit comme invité cette année le marionnettiste et metteur en scène Ernst St-Rome, et nous travaillerons autour de la question des frontières ennemies. A tous ces pays, nous voulons envoyer un message d'espoir à travers notre phrase phare de cette année :

L'amour n'est pas si compliqué

* CRITÈRE D'ELIGIBILITE
Le candidat doit :
- Postuler à titre individuel
- Etre créateur (trice) relevant d'une discipline des arts vivants et/ou visuels, ou transdisciplinaires, etc…
- Avoir un projet artistique en lien avec une ville intérieure d'Haïti ;
- Justifier de plusieurs années (au moins 5 ans) de pratique professionnelle ;
- Etre libéré(e) de son activité professionnelle durant le séjour
- Aucune limite d'âge n'est exigée

* DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent soumettre une demande détaillée couvrant les points suivants :

- Une description précise du projet indiquant les objectifs spécifiques du séjour par rapport à une ville donnée ;
- Un court CV ;
- Un dossier artistique (CD photos, audio, vidéo, ou documents par mail)
- Le projet et le CV doivent être rédigés en français et/ou en créole. La période de la résidence souhaitée par l'artiste devra être indiquée entre juin et août 2016.

* FINANCEMENT ET PRISE EN CHARGE

Le lauréat percevra au départ de sa résidence 80% de son allocation de séjour.

Le solde lui sera versé au retour, à la réception des justificatifs originaux des frais liés à la résidence, ainsi qu'un compte-rendu du séjour qui devra impérativement être remis dans les deux mois suivant le retour.

Toute diminution du temps du séjour entrainera une retenue au prorata du nombre de jours réellement effectués sur place. Les versements ne seront effectués qu'à partir du moment où les démarches administratives auront été réglées auprès de l'Association Quatre Chemins.
L'allocation de séjour attribuée au lauréat est forfaitaire et définitive. Tous frais et dépenses engagés en dehors de cette allocation restent à la charge du lauréat.

En aucun cas le séjour ne pourra être fractionné.

Si pour des raisons personnelles ou professionnelles, le lauréat ne pouvait maintenir son séjour au cours de l'année 2016, celui-ci ne pourrait en aucun cas être reporté à l'année suivante. Les lauréats sont tenus de prendre en charge leur transport ainsi qu'une assurance. Ils seront portés responsables de tout dommage pouvant résulter de l'exécution de leur programme de séjour.
Il est admis que le programme peut apporter des modifications si des circonstances l'exigent. Dans ce cas, les lauréats seront formellement informés sans préjudice des objectifs poursuivis.

* CALENDRIER
> 30 avril 2016 : clôture des dépôts de candidature
> 15 au 30 mai 2016 : annonce des résultats par le jury après entretiens avec les candidats
> juin 2016: début des résidences
> août 2016 : fin des résidences et présentation des recherches

* CONTACT
Daphnée JEUDY, assistante à la direction artistique
daphysdf@yahoo.fr /+509 38974104

Les artistes doivent envoyer leur dossier de candidature à l'adresse électronique suivante : festivalquatrechemins@gmail.com